

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi
11 novembre 2008 à 20h00 au Centre communautaire de Pontiac situé au 2024 route 148,
Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Lawrence Tracey, Harold McKenny, Jim Coyle, Garry Dagenais, Raymond Gougeon, et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et plusieurs contribuables.

La séance débute à 20h00.

PAROLE AU PUBLIC

- | | |
|----------------------|---|
| Judy Ripley | - Inspection installations – secteur Lac-des-Loups |
| Russell Allen | - Démission des membres de l'association Récréative d'Eardley |
| Jean-Claude Carisse | - Réglementation sur les ordures – bacs verts à faire respecter
- Chèques aux associations en janvier – très tôt |
| Pierre Laflamme | - Menaces envers la présidente et les trésoriers de la plage Bélisle par un citoyen |
| Lorne Dagenais | - Pavage – chemin Hammond
- Fixer un prix pour conteneur pour bardeaux |
| Madeleine Carpentier | - Plainte – branche 1 – cours d'eau Bélisle
- Fossés – route 148 |

08-11-366

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance spéciale tenue le 21 octobre 2008 et celui de la séance régulière du 27 octobre 2008
- 5. Administration**
 - 5.1 Liste des factures à payer
 - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.3 Liste des engagements pour le mois de novembre
 - 5.4 Transferts budgétaires
 - 5.5 Autorisation de dépense
 - 5.6 Soumission pour enseigne
 - 5.7 Transferts surplus et affectations « Hôtel de ville »
 - 5.8 Affectation du surplus – eau potable et égouts
 - 5.9 Compte en souffrance
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Achat d'équipements – pompiers – radios
 - 6.2 Achat d'équipements – pompiers – tenues de feu
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Panneaux de signalisation – plage Bélisle

- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Offre de service – évaluation environnementale – projet d’usine de filtration de Quyon
- 9. Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Avis de motion – règlement uniformisé #08-RM-03 – pour régir les zones de stationnement
 - 9.2 Demande à la CPTAQ - exclusion de la zone agricole
 - 9.3 Demande de cadastre – projet « des Lilas » par Saravan Properties Inc.
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1
- 11. Divers**
 - 11.1
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux ;
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois d’octobre
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
 Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU d’adopter l’ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajouts : 5.10 Avis juridique
 6.3 Équipement – camion incendie
 7.2 Luminaire de rue

Adoptée

08-11-367

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 OCTOBRE ET CELUI DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 27 OCTOBRE 2008

Proposé par Garry Dagenais
 Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU d’adopter le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 21 octobre 2008 et celui de la séance régulière du conseil municipal tenue le 27 octobre 2008 tel que rédigé et distribué.

Adoptée

08-11-368

LISTE DES FACTURES À PAYER

Proposé par Garry Dagenais
 Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **155 816,47\$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 31 octobre 2008 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Jim Coyle et Harold McKenny votent contre la résolution.

Adoptée

08-11-369

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **204 580,60 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 31 octobre 2008 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

08-11-370

LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **11 341,78 \$** taxes incluses.

Adoptée

08-11-371

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est

Proposé par Raymond Gougeon
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de 15 518,00 \$.

Jim Coyle vote contre la résolution.

Adoptée

08-11-372

AUTORISATION DE DÉPENSE – DÉLÉGATION

CONSIDÉRANT la résolution no 08-08-278 adoptée par le Conseil municipal le 18 août 2008 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser certaines dépenses durant l'absence du directeur en voirie et du directeur général ;

Il est

Proposé par Raymond Gougeon
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE durant l'absence du directeur en voirie, son remplaçant est autorisé à dépenser une somme de 500,00\$ par jour, et durant l'absence du directeur général, son adjointe est autorisée à dépenser 2 500,00 \$ par jour, pour raisons d'urgence et d'imprévu. Pour toutes autres dépenses, la procédure d'engagements de dépenses doit être suivie et approuvée par le Conseil.

Adoptée

08-11-373

PANCARTE « MUNICIPALITÉ DE PONTIAC »

Il est

Proposé par Raymond Gougeon
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QU'un budget de 1 200,00 \$ soit accordé pour l'achat et l'installation d'une pancarte à être installée au 2024 route 148, identifiant le complexe municipal. (poste budgétaire 02-70120-522).

Jim Coyle vote contre la résolution.

Adoptée

08-11-374

TRANSFERTS SURPLUS ET AFFECTATIONS «HÔTEL DE VILLE »

CONSIDÉRANT QUE la dépense pour le mandat de l'architecte a été imputé aux activités d'investissement pour un agrandissement de l'Hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de règlement d'emprunt en 2008 pour l'Hôtel de ville et que la dépense doit être transférée aux activités de fonctionnement ;

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU de transférer la somme de 7 131,77 \$ du poste no 22-130-00-722 au poste no 02-130-00-411.

La dépense sera comblée comme suit :

poste no 01-211-12-009 (revenues taxes – Hôtel de ville)5 276,97 \$

et sera pris du surplus affecté no 55-992-05-00 (Hôtel de ville)1 854,80 \$

Adoptée

08-11-375

AFFECTATION DU SURPLUS – EAU POTABLE ET ÉGOUTS

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'affecter les surplus suivants afin de combler des dépenses de fonctionnement :

55-992-08	975,00 \$ débit		eau potable - surplus
03-510-04	975,00 \$ crédit	(02.413.01.411)	eau potable - surplus affecté
55-992-09	1 250,00 \$ débit		égouts - surplus
03-510-03	1 250,00 \$ crédit	(02.414.01.411)	égouts - surplus affecté

Adoptée

08-11-376
COMPTE EN SOUFFRANCE

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général à transférer le dossier 2542-18-7866 à notre aviseur légal pour recouvrement.

Adoptée

08-11-377
AVIS JURIDIQUE – RÈGLEMENT NO 11-08

Il est

Proposé par Raymond Gougeon
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande un avis juridique sur la conformité du règlement no 11-08.

Le vote est demandé et enregistré comme suit :

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>
Raymond Gougeon	Edward McCann
Brian Middlemiss	Dr Jean Amyotte
Garry Dagenais	Jim Coyle
Lawrence Tracey	Harold McKenny

Rejetée

08-11-378
ACHAT D'ÉQUIPEMENTS – POMPIERS (RADIOS)

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise l'achat de 2 radios et batteries pour le service incendie au coût de 2 115,28 \$.

Adoptée

08-11-379

ACHAT D'ÉQUIPEMENT – POMPIERS (TENUES DE FEU)

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise l'achat de 2 tenues de feu (bunker suit) au coût de 3 386,25 \$.

Adoptée

08-11-380

ACHAT – CAMION INCENDIE

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt no 12-07 au montant de 324 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la construction de camion sera bientôt terminée ;

CONSIDÉRANT les changements ou améliorations mineures apportées au camion ;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de payer la somme maximale de 240 000,00 \$ (avant taxes) pour le camion incendie à Equipement Incendie Levasseur y incluant les modifications.

Adoptée

08-11-381

PANNEAUX DE SIGNALISATION – PLAGES BÉLISLE

Il est

Proposé par Raymond Gougeon
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QU'une somme de 300,00 \$ soit affectée pour l'achat de 2 panneaux de signalisation d' « arrêt » à être installés à l'intersection des chemins Bélisle et Orée du Bois.

Adoptée

08-11-382

LUMINAIRE DE RUE – INTERSECTION CHEMIN THERRIEN ET ROUTE 148

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande des estimés pour l'installation d'un luminaire de rue à l'intersection du chemin Therrien et de la route 148.

Adoptée

08-11-383

MANDAT – ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire effectuer une étude environnementale fédérale pour le projet d'eau potable à Quyon;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Fondex Shermont;

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité confie à Fondex Shermont le mandat pour l'étude environnementale pour l'eau potable au coût de 6 500,00 \$ (avant taxes).

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Garry Dagenais à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil le règlement no 06-RM-03 abrogeant et remplaçant le règlement #08-RM-03 – régissant les zones de stationnement ainsi que les arrêts dans les limites de la Municipalité de Pontiac.

08-11-384

EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE – 1656 route 148

ATTENDU QU'une municipalité locale peut se faire promotrice d'une demande d'exclusion d'un terrain de la zone agricole en vertu de l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1);

ATTENDU QUE le lot 2683760, propriété de M. William Twolan, situé en bordure de la rivière Outaouais et à la limite de la zone non agricole, est enclavé presque entièrement par des usages non agricoles et présente un potentiel presque nul pour l'activité agricole, tel que cela est attesté dans un rapport d'étude signé par M. Denis Y Charlebois, agronome, et daté de mars 2006;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pontiac doit répondre à une demande constante de nouveaux terrains pour la construction résidentielle;

ATTENDU QU'une partie importante des espaces hors de la zone agricole présente des contraintes majeures au développement résidentiel, notamment par la topographie (ravins) ou la présence de milieux humides;

ATTENDU QUE le terrain désigné ci-haut, de par sa proximité avec le milieu urbain de Gatineau, minimise les distances de navettage par rapport à d'autres lieux de la couronne urbaine;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pontiac entend modifier son règlement de zonage au moment où elle recevrait l'aval de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) quant à l'exclusion sollicitée;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Brian Middlemiss
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU de demander à la CPTAQ d'ordonner l'exclusion de la zone agricole du lot désigné comme le lot no 2683760, d'une superficie approximative de 150227 m²;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de solliciter l'appui de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans cette affaire;

IL EST AUSSI RÉSOLU de demander à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de signifier son intention de modifier son schéma d'aménagement en vue de se conformer à une éventuelle ordonnance d'exclusion émanant de la CPTAQ.

Adoptée par majorité

08-11-385

CADASTRE – « PROJET DES LILAS » PAR SARAVAN PROPERTIES INC.

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de subdiviser le lot 2 684 020 d'une superficie totale 101 637,3 mètres carrés, afin de créer le projet « des Lilas » comportant 20 nouveaux lots;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE l'étude du projet sur la disposition des eaux usées, la construction des rues et des fossés et sur la topographie et le drainage, préparée par M. Christian Plante ing. De la firme APA inc. EXPERTS-CONSEIL/CONSULTANTS sous leur dossier 070110, rencontre les exigences du règlement de lotissement 178-01;

CONSIDÉRANT que le plan projet de lotissement préparé par M. Michel Fortin arpenteur géomètre, sous ses minutes 17091, rencontre les exigences du règlement de lotissement 178-01;

CONSIDÉRANT les dispositions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces verts du chapitre 2 du règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Brian Middlemiss

ET RÉSOLU que le conseil approuve le projet de lotissement tel que démontré dans les plans déposés, créant ainsi les 20 lots résidentiels suivants :

- | | |
|-------------|-------------|
| ➤ 4 288 560 | ➤ 4 288 557 |
| ➤ 4 288 561 | ➤ 4 288 558 |
| ➤ 4 288 562 | ➤ 4 288 559 |
| ➤ 4 288 563 | ➤ 4 288 547 |
| ➤ 4 288 564 | ➤ 4 288 548 |
| ➤ 4 288 565 | ➤ 4 288 549 |
| ➤ 4 288 553 | ➤ 4 288 550 |
| ➤ 4 288 554 | ➤ 4 288 551 |
| ➤ 4 288 555 | ➤ 4 288 552 |
| ➤ 4 288 556 | ➤ 4 288 546 |

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le requérant cède le lot no 4 288 565 ainsi que le sentier portant le no 4 288 566 en guise de compensation en vertu du chapitre 2 du règlement de lotissement 178-01.

Dr Jean Amyotte vote contre la résolution.

Adoptée

RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE

– Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux.

DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE

– Registre de correspondance du mois d'octobre 2008.

PÉRIODE DE QUESTIONS

08-11-386

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à _____ ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL